





5.00 crédits	22.5 h	Q2
--------------	--------	----



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	Bibauw Serge ;Hambye Philippe ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	L'objectif de ce cours est d'étudier et de comprendre les spécificités de la langue et du discours propres à la culture scolaire. Il s'agira ainsi de saisir la place centrale de la langue écrite, et plus précisément de la scripturalité, dans les pratiques d'enseignement-apprentissage à l'école, afin de prendre la mesure de l'impact de la familiarité avec cette langue de scolarisation sur la qualité des apprentissages et sur la trajectoire scolaire des élèves, et de sa relation avec leur profil socio-culturel.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Comprendre le concept de langue de scolarisation, d'en saisir les enjeux et de rendre compte du rôle joué par la langue de scolarisation dans les pratiques d'enseignement-apprentissage en milieu scolaire ; 2 Développer un regard critique sur des dispositifs didactiques divers afin d'évaluer dans quelle mesure ils contribuent, de manière explicite ou non, à développer la maîtrise de la langue de scolarisation chez les élèves. <p>Cette unité d'enseignement contribue au développement et à la maîtrise des compétences et acquis des programmes de l'Ecole de langues et lettres suivants (cf. Tableau des AA ELAL) : 1.6, 2.6, 3.5, 5.3.</p>

Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'évaluation du cours sera basée sur deux éléments :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La participation active des étudiants au cours (15 % de la note finale). La participation des étudiants sera considérée comme active s'ils effectuent les lectures obligatoires, en participant à leur annotation collaborative, et sont capables de répondre à des questions à leur propos et de tirer des enseignements pertinents pour le cours à partir des lectures en question . 2. Un travail écrit qui sera présenté et défendu oralement (85 % de la note finale). <p>En cas d'évaluation à la session de septembre, la note de la participation prise en compte lors de la session de juin est conservée.</p> <p>Règles relatives à l'usage de l'IA et au plagiat</p> <p>Les intelligences artificielles (IA) génératives, si elles sont utilisées, doivent l'être de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. La rigueur scientifique dans les deux travaux académiques impose à la fois la <i>vérification</i> des informations et citations (consulter les articles à la source, contrôler les citations et croiser les résultats de plusieurs outils pour limiter les biais) et la <i>traçabilité</i> des résultats et procédures (indiquer clairement quels outils ont été utilisés, à quelles étapes et avec quelles précautions). L'usage d'une IA doit donc toujours être signalé de manière précise et détaillée.</p> <p>Qu'il soit signalé ou non, l'usage supposé d'outils d'IA sera considéré comme non conforme aux normes académiques lorsqu'il conduit à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • indiquer des sources bibliographiques pour étayer des affirmations sans que les sources en question aient été consultées et/ou sans qu'il y ait de lien étroit entre ces affirmations et les idées développées dans ces sources; • introduire dans la liste bibliographique des références dont la validité n'a pas été vérifiée ou qui sont totalement inexistantes. <p>De même, tout au long de ses travaux, l'étudiant-e fait la preuve de sa parfaite maîtrise des règles de référencement bibliographique ; au risque de se voir suspecter de plagiat (<i>cf. https://uclouvain.be/fr/etudier/uss/lutter-contre-le-plagiat.html</i>), il/elle veille à</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne pas copier un texte sans guillemets et/ou sans mention de la source ; • ne pas reproduire un graphique, des données, des illustrations, etc. sans mention de la source ; • ne pas reformuler ou résumer l'idée originale d'un auteur sans mention de la source ; • ne pas traduire, totalement ou partiellement, une source sans la référencer. <p>Cette définition complète celle reprise à l'art. 107 § 2 du RGEE et constitue une disposition particulière au sens du § 3 du même article. L'étudiant-e qui ne respecterait pas les balises énoncées ci-dessus s'expose, en cas d'irrégularité ou de plagiat constaté par le jury, à des sanctions académiques telles que détaillées par le RGEE (section 7).</p>
Méthodes d'enseignement	Cours magistraux basés sur des articles de référence et des études de cas.
Contenu	<p>La première partie du cours sera axée sur la compréhension du concept de français de scolarisation. Elle commencera par une introduction théorique visant à présenter le concept de français de scolarisation et à la situer par rapport à des concepts voisins (littéracie, scripturalité, etc.). Ces concepts seront ensuite mobilisés pour montrer comment ils peuvent aider à identifier et à comprendre les difficultés scolaires des élèves. Dans un troisième temps, des dispositifs didactiques variés (séquences de cours, manuels, dispositif d'évaluation) seront analysés pour examiner dans quelle mesure ils participent ou non à la langue de scolarisation.</p> <p>La deuxième partie du cours étudiera certains dispositifs pédagogiques et institutionnels proposés pour favoriser le développement du français de scolarisation dans des contextes scolaires variés. Une attention particulière sera accordée aux dispositifs destinés à l'intégration, l'évaluation et l'apprentissage de la langue de scolarisation chez les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA), notamment le Dispositif pour l'accueil et la scolarisation des primo-arrivants (DASPA) en Fédération Wallonie-Bruxelles. Différents outils de diagnostic et d'enseignement-apprentissage de la langue de scolarisation seront analysés.</p>
Ressources en ligne	Les lectures, ressources et remises de travaux du cours seront gérées via l'espace Moodle du cours : LFRA2004 Français langue de scolarisation .
Faculté ou entité en charge:	ELAL

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère	FLE2M	5		
Master [120] en enseignement section 4 : langues modernes	LMOD2M4	5		
Master [120] en enseignement section 4 : langues modernes : traduction et interprétation	TRAD2M4	5		
Master [120] en enseignement section 4 : français	FRAN2M4	5		
Master de spécialisation en français langue étrangère	FLE2MC	5		